



## PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

**Présents** : Mrs Jean CHARRIER, Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mr Michael DERANGEON, Mme Laëtitia PELTIER, Mr Didier RICHARD, Mme Roselyne FORTUN, Mrs Philippe BEILLEVAIRE, Philippe CLAVIER, Mmes Cécile GEORGETTE, Marie FANIC, Mr Nicolas ANGOT, Mmes Hélène GLEZ, Kristel JOURDREN, Mrs Olivier ORDUREAU, Jérémie PRINCE et Mme Emmanuelle MARILLAUD

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mr Bruno LAMBERT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Julie RIGOLLET a donné pouvoir à Mme Roselyne FORTUN, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à Mr Philippe CLAVIER.

**Absents** : Mme Coralie GIRAUDINEAU et Mr Tony FARIA-FERNANDES

**Secrétaire de séance** : Mr Philippe BEILLEVAIRE

### ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du 4 novembre 2021 est approuvé.

#### FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

##### 1. INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission d'un conseiller municipal, le candidat venant immédiatement après le dernier de la liste « L'avenir de Saint Mars, notre projet à tous » est Madame Kristel JOURDREN.

Mme Kristel JOURDREN se présente au conseil. Son choix de commission sera fait ultérieurement

Elle est installée dans la fonction de conseillère municipale.

#### FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

##### 2. AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS INSCRITS AU BP 2021

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2021.

##### 3. TRAVAUX AMENAGEMENT DU BOURG – AVENANT N°1

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux de délestage du réseau eaux pluviales de la rue de la Colombe.

Il s'agit de travaux de délestage du réseau eaux pluviales de la rue de la Colombe car le réseau ne fournit pas (des inondations ont déjà eu lieu et risquent fortement de recommencer). Etude par DCI pour un délestage par un chemin. (Mr Nicolas ANGOT avait évoqué de le faire par fonçage, mais le prix aurait été beaucoup plus élevé). Mme Laëtitia PELTIER présente les travaux à effectuer et précise que la rue sera entièrement fermée pendant 3 semaines.

Ce sont des travaux demandés par la commune d'où le supplément de 123 972,76 € TTC

Cécile GEORGETTE : « Quand les travaux doivent-ils être terminés ? » Laëtitia PELTIER : « normalement septembre 2023, mais nous ne sommes pas à l'abri de retards. »

Suite à une question de Olivier ORDUREAU, Laëtitia PELTIER précise la zone vraiment concernée par les travaux ;

Question de Olivier ORDUREAU sur la déviation. Laëtitia PELTIER précise le trajet qui sera utilisé pour dévier. Il faut que la nouvelle voie soit terminée avant la fermeture de la rue de la Colombe.

Nicolas ANGOT : « Si on ne le fait pas maintenant, il faudra le faire plus tard alors que les enrobés seront tout neufs »

Philippe CLAVIER demande pourquoi cela n'a pas été prévu par le bureau d'étude. Jean CHARRIER reconnaît un défaut du bureau d'étude mais qu'également il n'a pas fait attention à cet oubli non plus. Jean CHARRIER précise « que si cela avait été prévu initialement par le bureau d'étude, le surcoût aurait été identique. C'est la mairie qui demande cet avenant complémentaire ».

Kristel JOURDREN : « retient ce qui a été dit sur l'imperméabilisation des sols et qu'il faut sensibiliser les gens sur ce sujet »

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'avenant y afférent.

#### 4. BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Inscription d'une subvention du conseil départemental et inscription de l'avenant décrit précédemment ; On peut donc financer l'avenant grâce à la baisse des dépenses prévues.

Jean-Marc AUBRET précise « que le financement peut se faire sur des provisions de dépenses non affectées ».

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°3.

#### 5. TARIFS PERISCOLAIRES 2022 ET TARIFICATION BIBLIOTHEQUE

##### Proposition de tarifs périscolaires 2022 :

<b>RESTAURATION SCOLAIRE</b>	Quotient inférieur à 1100 : 1 € Quotient supérieur à 1100 : Taux d'effort : 0,33 % Tarif minimum par repas : 2,90 € Tarif maximum par repas : 4,80 €
<b>ACCUEIL PÉRISCOLAIRE</b>	<b>Taux d'effort 0,08%</b>  Tarifs de 0,40 à 0,80 euro par quart d'heure  <b>Tarif goûter : 0,80 €</b> <b>A compter du 3<sup>ème</sup> enfant ½ tarif</b>
<b>ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DU MERCREDI</b>	<b>Demi-journée avec repas</b> Taux d'effort : 1,20% Tarif minimum pour l'après-midi : 7,50 € Tarif maximum pour l'après-midi : 17,00 € <b>Demi-journée sans repas</b> Taux d'effort : 1,00% Tarif minimum : 5,75 € Tarif maximum : 14,50 €  <b>Journée</b> Taux d'effort : 1,40% Tarif minimum : 9,50 € Tarif maximum : 19,00 € <b>A compter du 3<sup>ème</sup> enfant ½ tarif</b>

Marie-Noëlle REMOND : « Raisons du changement de tarifs : Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2 ans, Elior a augmenté ses tarifs, les charges augmentent, la cantine à 1€ est mieux subventionnée par l'Etat (2€ à 3€) »

Question du goûter qui devient payant : risque de poser un problème financièrement aux familles.

Marie-Noëlle REMOND : « Budgétairement, il n'est pas possible d'avoir des goûters gratuits »

Mickaël DERANGEON : « Pour le goûter qui est simple à mettre en place, pourquoi ne pas avoir privilégié le circuit court ? ».

Marie-Noëlle REMOND et Jean-Marc AUBRET : « Elios y répond avec une partie locale, il faut que l'apport nutritif soit sous contrôle et il y a aussi les contraintes sanitaires à prendre en compte même pour un goûter »

Mickaël DERANGEON remarque « qu'il serait dommage de perdre une certaine liberté sur le choix des produits si on passe par Elios pour prendre les goûters. Pour Elios dans sa globalité, le contrat sera à renégocier en juin 2022 ».

Pourquoi ne pas avoir augmenté tous les plafonds ? Marie-Noëlle REMOND : car ils sont déjà hauts. Michaël DERANGEON ajoute qu'il ne faut pas trop les augmenter au risque que les hauts revenus ne viennent plus et donc qu'il y ait moins de mixité

Vote : 3 abstentions.

### **Proposition de tarif pour livres perdus :**

*« Les lecteurs n'ayant pas rendus leurs livres après une relance et une mise en demeure recevront un titre de recette égal au montant de rachat des livres, éventuellement augmentés des frais de port, pour des livres non rendus, perdus ou détériorés. »*

Jean-Marc Aubret : « Des personnes ne ramènent pas les livres de la bibliothèque. Proposition d'une disposition pour faire payer le coût du livre aux familles »

Jean Charrier « précise qu'il n'y a pas beaucoup de cas mais que cela permettra à l'agent municipal en charge de la bibliothèque de disposer d'un outil avec cette décision ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **6. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – LE CHEMIN DES PAPILLONS**

L'association « Le chemin des Papillons » fait une demande de subvention exceptionnelle de 1000€ pour compenser une partie des pertes au festival d'août.

Jean-Marc AUBRET : « Les éléments fournis par l'association étaient de très bonnes qualités »

Remarque de Roselyne FORTUN : « C'est la seule association qui a maintenu une manifestation cet été. L'association a fait un effort pour obtenir des fonds de mécénats »

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention), accorde une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association « le Chemin des Papillons ».

## **7. ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES**

### **RUE DU GRAND PRE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg une partie de la rue du Grand Pré est déviée.

Le terrain d'assiette de cette déviation est actuellement propriété de l'Etablissement Public Foncier, ce dernier propose de céder cette emprise à l'euro symbolique.

Kristel JOURDREN demande quelle est l'emprise de la nouvelle voie.

Jean CHARRIER : environ 700 m<sup>2</sup>

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition.

### **RUE DU GRAND PRE**

La collectivité a fait une offre d'achat à la propriétaire d'une parcelle située en emplacement réservé au PLU.

La propriétaire a fait part il y a quelques semaines de son accord à la vente de son terrain au prix proposé de 15 000 €.

Cécile GEORGETTE : quel intérêt pour nous ?

C'est la possibilité d'un chemin piéton entre le lotissement derrière la pharmacie et l'école Ste Thérèse.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition.

## **LA RENOURIE**

Des négociations ont été engagées il y a quelques années pour un échange de terrain et une cession de délaissé de chemin rural.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ces échanges.

### **8. CREATIONS DE POSTES**

Un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, est créé dans le cadre d'un avancement de grade.

Un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe contractuel à hauteur de 22h hebdomadaire est créé pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **9. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES**

Il s'agit du cadre pour les heures supplémentaires ce qui permettra de les rémunérer.

Olivier ORDUREAU : « Quelle est la plus-value pour un agent de travailler le week-end ? »

Jean Charrier : « Le barème pourra être ajouté dans le CR »

*NDLR : L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.*

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'IHTS.

## **ENFANCE - JEUNESSE**

### **10. MARCHE ENT E-PRIMO 2022-2026 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE**

L'Académie de Nantes, consciente des enjeux du numérique éducatif, a impulsé en 2013 le déploiement d'un Espace Numérique de Travail dans les écoles. Depuis, le projet e-primo a pris de l'ampleur. Il s'appuie sur un partenariat collectivités-rectorat.

Le prochain marché e-primo s'étendra sur la période 2022-2026. L'objectif est de donner, à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes, la possibilité de doter leurs écoles d'un ENT.

Réponse sur le prix de l'ENT : 1,50€ HT par élève.

Cécile GEORGETTE : « A-t-on le choix de l'outil ? »

Marie-Noëlle REMOND : « C'est celui qui est recommandé par le responsable de l'académie ».

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), autorise Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention d'adhésion au groupement de commande ENT e-primo.

## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **11. COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU CONCESSIONNAIRE – ZAC DES MILLAUDS**

Le compte rendu d'activités est un document contractuel qui synthétise une année de travail au service de la collectivité, il expose les faits de l'année écoulée ainsi que les données patrimoniales et financières.

Il est présenté par Laëtitia PELTIER.

Le conseil municipal approuve le CRAC présenté.

## **12. AVIS SUR LE PROJET D'ABROGATION DE LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMENAGEMENT (DTA) DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE**

La DTA Estuaire de la Loire n'a pas été modifiée depuis son approbation en 2006 et ses dispositions ne présentent plus la même pertinence. Plusieurs des orientations de la DTA sont devenues obsolètes. Le préfet a été mandaté par arrêté interministériel en date du 22 janvier 2021 afin de conduire la procédure permettant l'abrogation de la DTA.

La commune, en qualité de collectivité intéressée par le projet, est invitée à donner son avis à compter de l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivants la clôture de l'enquête.

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions), émet un avis favorable à l'abrogation de la directive territoriale d'aménagement de l'Estuaire de la Loire.

### **ENVIRONNEMENT**

#### **13. RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau est présenté au conseil municipal par Michaël DERANGEON.

Clisson souhaite sortir d'Atlantic'eau

Roselyne Fortun : « pourquoi les prix n'ont-ils pas été augmentés, voire ont baissé ? »

Michaël DERANGEON : volonté de garder un prix faible, qui a été possible par une gestion drastique. Il évoque également la pollution de l'eau.

Olivier ORDUREAU : « D'où vient l'eau sur chaque territoire ? Les prélèvements se font où ? »

Michaël DERANGEON : « L'eau du Pays de Retz vient de Basse-Goulaine

Les prélèvements se font en sortie d'usine, mais Atlantic'eau a également fait des prélèvements chez les gens et en sortie de château d'eau.

Le conseil prend acte du rapport.

### **INFORMATIONS**

#### **Visite du moulin de l'Effeterie**

Un projet a été élaboré par les ateliers du territoire. Moulin intéressant car patrimoine historique, proche du lac, en bon état, permettrait de faire un belvédère. Mr le maire propose de demander le prix et, s'il est intéressant, le faire acheter par l'établissement foncier

#### **Vœux de la municipalité**

Prévus le samedi 8 janvier

Conseil du 3 mars reporté au 10 mars

Prochain conseil le 13 janvier

Le secrétaire de séance

Philippe BEILLEVAIRE